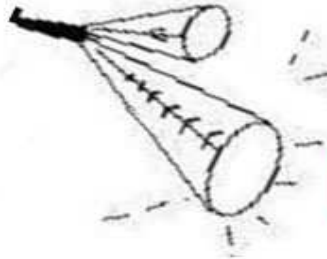


ECHO de

JUILLET 2017

N° 12



COTONOU

Journal du Conseil Central pour
la Réhabilitation de Cotonou (CCRC)
Enregistré sous le N°2015/131/MISPC/CAB/
SGM/DGAI/DTL/SAAP/Assoc-SA

Directeur de publication
Ahoissi Tokpassi Nicolas
03BP2281 Cotonou Tél : 96428650 / 96255599
E-mail: hcrc2013@yahoo.fr

COMMUNIQUE

NON A L'ESCAMOTAGE DE LA NECESSAIRE LUTTE CONTRE LA MAUVAINSE GOUVERNANCE

Le vendredi 28 juillet 2017, Léhady SOGLO, maire de Cotonou est convoqué et auditionné par le Préfet Modeste TOBOULA. Le même jour, il est suspendu de ses fonctions de maire par le Ministre de la Décentralisation Barnabé DASSIGLI, puis une horde de policiers et de militaires prend d'assaut son domicile de Cotonou. La présence sur les lieux, de personnalités et de responsables de partis politiques (FSP, PCB, FCBE PLP notamment), a permis de faire échec à une volonté d'arrestation.

Ces événements appellent de la part du CCRC, les commentaires suivants :

1 – L'ironie de la situation veut que ce soit Barnabé DASSIGLI qui s'est illustré, dans un passé récent, aux côtés de Kérékou, dans le pillage et la destruction des réserves administratives à Cotonou qui signe le décret de suspension de Léhady SOGLO, Barnabé DASSIGLI a-t-il l'autorité morale lui permettant de faire la leçon à Léhady Soglo qui n'est que le continuateur de ses basses œuvres en matière de mauvaise gestion de la ville de Cotonou ?

2 – Que Léhady SOGLO gère mal la ville, voilà qui est de notoriété publique. Le CCRC n'a cessé de le dire, de l'écrire et de le dénoncer, notamment depuis 2013. Non seulement le CCRC combat cette mauvaise gestion, mais il lui oppose un programme pour la réhabilitation de la ville. Ce programme a été remis à la Mairie de Cotonou ainsi qu'aux autorités de tutelles (Ministère de la Décentralisation, celui du Cadre de vie et à la Préfecture du Littoral).

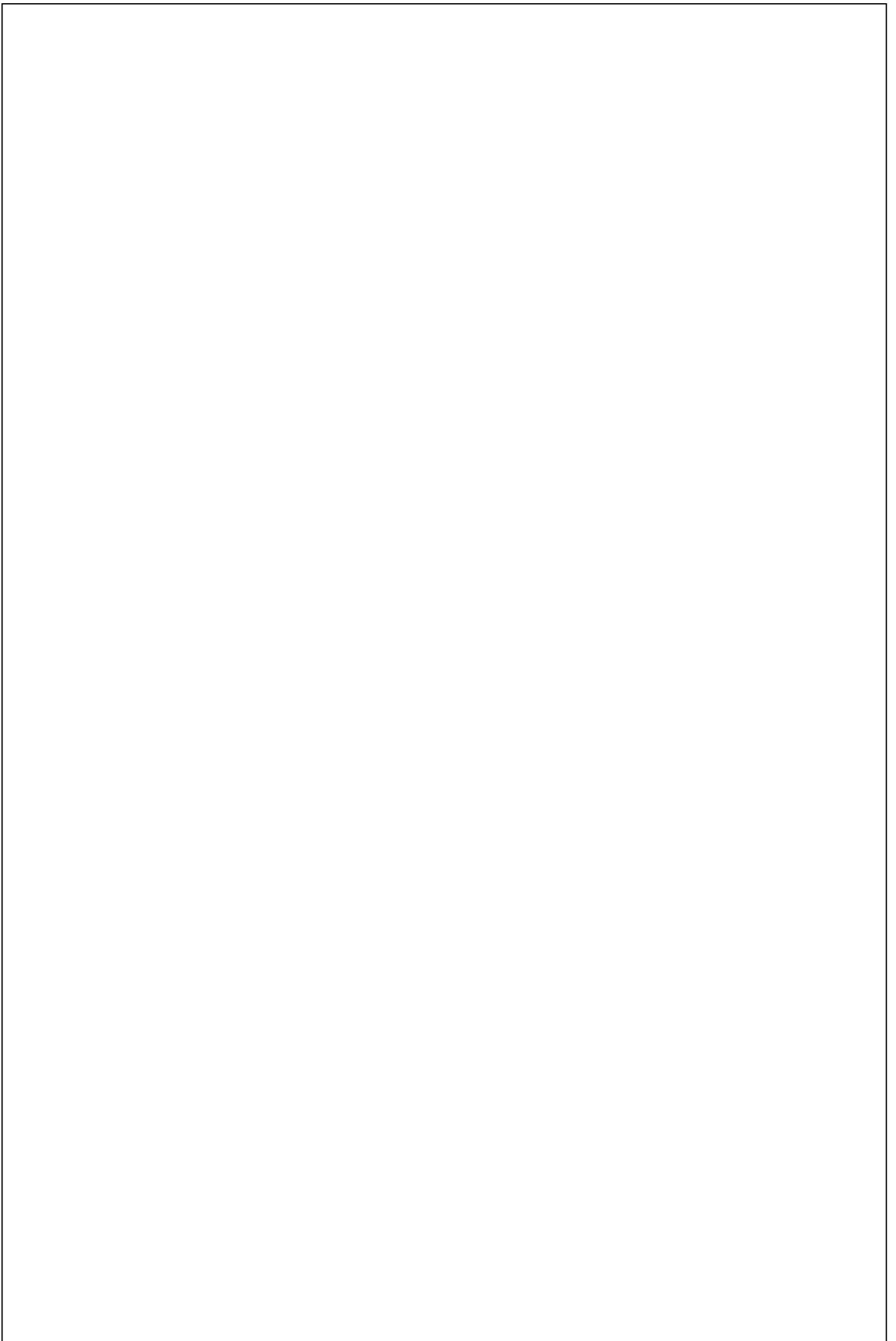
3 – Le pouvoir de Talon voudrait embrouiller les choses, escamoter la nécessaire lutte contre la corruption et l'impunité, qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Le déroulement des événements est marqué par une précipitation qui trahit une volonté de règlement de compte, un acharnement contre un homme. La pratique antérieure du gouvernement Talon consistant à s'ingérer de façon grossière dans la gestion des pouvoirs locaux, en foulant au pied la loi sur la décentralisation, en rajoute à la suspicion sur les motivations de son action. Après Parakou, Allada, Ouidah et maintenant Cotonou, il apparait que Talon veut surtout placer ses hommes liges à la tête de certaines communes dont il veut prendre le contrôle. Il conditionne en toute illégalité, la contribution financière normale et indispensable du pouvoir central au développement des communes, à la soumission des pouvoirs locaux au gouvernement. La révocation de Léhady Soglo et son probable remplacement par un proche de Talon n'offre pas la garantie d'une meilleure gestion de la ville de Cotonou.

Le CCRC condamne ce qui apparait comme une expédition punitive et un acharnement contre Léhady Soglo. Il appelle les cotoinois et cotoinoises à se mobiliser contre la dérive dictatoriale du pouvoir de Talon et à poursuivre leurs combats pour une véritable alternance à la tête de la ville de Cotonou.

Cotonou le 2 Août 2017

Pour le CCRC, Le Président

Moïse SEDJRO



.